

INFORMATION AUX FAMILLES
ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

Le conseil d'administration du lycée Lumière a approuvé le 11 avril 2006 l'utilisation d'un lecteur de contour de la main pour l'identification des élèves demi-pensionnaire lors de leur passage au restaurant scolaire.

La prise de mesure repose sur la géométrie de la main, seul le contour est pris en compte. Ce traitement a fait l'objet d'une déclaration de conformité à la CNIL lors de sa mise en œuvre et conformément au règlement général sur la protection des données il est inscrit au registre des activités de traitement de l'établissement.

Ce procédé d'identification au moyen du gabarit de la main associée à un code personnel est proposé aux élèves afin de leur permettre l'accès au restaurant scolaire et ainsi supprimer les problèmes de carte volée, perdue et oubliée. L'élève doit rentrer son code personnel puis présenter sa main.

Les données biométriques (**contour de la main**) bénéficient d'une protection particulière et ne peuvent être enregistrées sans votre consentement. Le coupon suivant doit être retourné à l'établissement.

Vous pouvez toutefois vous opposer à l'enregistrement de ces données de votre enfant, dans ce cas un badge à la cantine sera délivré. En cas de perte ou d'oubli il sera facturé

✂ -----

Je soussigné(e), Madame, Monsieur
.....

père/mère/tuteur de l'enfant

Autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile)

que la donnée biométrique « contour de la main » de mon enfant soit traitée par l'établissement pour l'accès à la restauration scolaire.

Date :
Signature des responsables légaux :

Notice détaillée

Identité et coordonnées de l'organisme (responsable du traitement de données)

LYCEE A ET L LUMIERE

Finalités

- Gestion des accès au restaurant scolaire

Bases juridique du traitement

- Consentement (gabarit)
- Relation contractuelle

Catégories de données collectées

- Données d'identité de l'élève : nom prénom
- Scolarité : Classe
- Gabarit biométrique du contour de la main
- Code personnel de l'élève
- Aides sociales et bourses.

Destinataires des données

Gabarit : sans destinataire (conservé en base pour comparaison)

Autres données : gestionnaire de l'établissement, services comptables.

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les données relatives à l'identité de l'élève sont conservées pendant la durée de sa scolarité dans l'établissement. Les données relatives à l'identité des personnels sont conservées pendant la durée de leur affectation au sein de l'établissement.

Les gabarits biométriques du contour de la main associée à un code d'accès personnel sont conservés pendant la durée de sa scolarité. Si une personne quitte l'établissement ou est désinscrite du service de restauration scolaire en cours d'année, les données biométriques **sont effacées automatiquement** dès qu'il passe en état de « quitté ».

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur vos données.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter directement le secrétariat d'intendance ou le chef d'établissement. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Rectorat d'Aix-Marseille, Place Lucien Paye, 13 621 Aix-en-Provence

Courrier électronique : dpd@ac-lyon.fr

Formulaire en ligne : [Contacter le DPD](#)

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.